

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2014

Présents : ABADIE Aline - COMBESCOT Jean-François - COURREGES Marie-José - DINTRANS Louis - DUBOSQ Patrick - LAGRANGE Annie - LENDRES Jérôme - NAPROUS Michel - PAPOT Dominique - PLENACOSTE Francis - PARROT Jean-Louis.

Absents : DASTE Sophie (Procuration : MJ COURREGES) – JOUANOLOU Maryse - LASSARRETTE Alain (Procuration : Francis PLENACOSTE) - POINSOT-DARGAIGNON Magali (Procuration : Francis PLENACOSTE).

Secrétaire de Séance : Dominique PAPOT

Secrétaire de Séance auxiliaire : Luis RABANAL, Secrétaire Général de Mairie

1. Analyse des offres du marché public de travaux de la rue Robespierre.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la procédure d'appel d'offres lancée le 10 octobre 2014 pour les travaux d'aménagement de la rue Robespierre (tranche ferme) et de la placette rue Jacques Duclos (tranche conditionnelle).

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 7 novembre 2014 pour l'ouverture des enveloppes et a évalué le 21 novembre l'ensemble des 4 dossiers reçus (analysés préalablement par la SCP BEFRE-CUVILIER) et a retenu, selon les critères de jugement des offres énoncés dans l'avis de publicité (à savoir 40 % pour la valeur technique de l'offre et 60 % pour le prix des prestations), comme étant l'offre ayant le meilleur rapport qualité-prix, l'entreprise suivante :

-SARL GEOVIA, située : 320, avenue de la Petite Vitesse 65500 VIC-EN-BIGORRE

Prix tranche ferme : 111 935.20 euros HT, 133 674.24 euros TTC

Prix tranche conditionnelle (hors options) : 49 118.50 euros HT, 58 942.20 euros TTC

Prix tranche ferme et conditionnelle (hors options) : 160 513.00 euros HT, 192 616.44 euros TTC

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de suivre les avis de la Commission d'Appel d'offres et donc d'attribuer le marché conformément à la proposition énumérée ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-Attribue le marché pour les travaux d'aménagement de la rue Robespierre (tranche ferme) et de la placette rue Jacques Duclos (tranche conditionnelle) à la SARL GEOVIA.

-Autorise M. le Maire à signer le marché de travaux avec la SARL GEOVIA, aux conditions financières évoquées ainsi que tout document annexe nécessaire à la bonne réalisation des travaux.

-Dit que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget correspondant.

2. Compte-rendu de la réunion des Maires du Canton.

Monsieur le Maire évoque la réunion trimestrielle des Maires du Canton de Vic-en-Bigorre.

Au cours de cette rencontre, le thème de la carte scolaire a été abordé par Mme Jeanine DUBIE et M. Jean GLAVANY, députés des Hautes-Pyrénées.

Les statistiques montrent que le département est défavorisé dans le domaine économique et social ainsi que pour celui de l'emploi.

Un renforcement de l'offre éducative, en particulier dans le numérique et les langues, est envisagé afin de réduire les décrochages d'élèves du système scolaire.

Des regroupements d'activités périscolaires sont aussi envisagés afin d'aider les communes à mieux appréhender la réforme des rythmes scolaires.

Le déploiement de la fibre optique a été évoqué afin de desservir les communes du département, dont Andrest, avec l'aide du Conseil Général et de la Communauté de Communes Vic-Montaner.

3. Festivités de fin d'année.

-Monsieur DINTRANS, troisième adjoint au Maire, annonce la pose des décorations de Noël dès le 4 décembre par un sous-traitant du Syndicat d'Energie des Hautes-Pyrénées, la société EIFFAGE.

Il est envisagé de procéder à l'achat de nouvelles illuminations dès janvier 2015 afin d'anticiper et d'étendre la décoration des rues de la commune en suivant un plan d'embellissement pluriannuel.

L'appel à un sous-traitant mandaté par la commune en 2015 est évoqué afin de réduire les coûts liés à la pose des décorations.

-Madame COURREGES, première adjointe au Maire, évoque la distribution des 90 colis de Noël aux aînés de la commune.

Une décision modificative est nécessaire afin d'attribuer au CCAS d'Andrest les fonds suffisants à l'achat des colis.

Il est proposé d'attribuer 2000 euros supplémentaires au CCAS afin de clore l'exercice 2014.

La décision modificative est approuvée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

4. Compte-rendu des commissions.

Commission culture :

-Monsieur LENDRES présente avec madame PAPOT les livrets d'accueil qui seront remis aux nouveaux arrivants sur Andrest lors d'une cérémonie qui aura lieu le 12 décembre.

Ces livrets résumeront les activités présentes dans la commune.

Une projection des événements marquants de l'année sera proposée aux nouveaux habitants d'Andrest.

Cette cérémonie sera aussi l'occasion de récompenser monsieur Adrien LEBLOND en tant que médaille de bronze du prix du meilleur ouvrier du département dans la spécialité peinture en bâtiment.

-Mesdames COURREGES et LAGRANGE annoncent la date du repas de Noël des écoliers le jeudi 18 décembre et la venue du Père Noël le lendemain dans les écoles.

-Monsieur PLENACOSTE annonce la présentation de ses vœux aux agents municipaux et à la population le samedi 10 janvier 2015 dès 11h30 à la salle des fêtes communale.

Commission bois :

-Monsieur COMBESCOT, deuxième adjoint au Maire, propose au Conseil de délibérer concernant une coupe affouagère sur pied réalisée par l'ONF d'un montant de 1 031,00 euros sur les parcelles 3-B et 4-A.

La proposition de délibération est approuvée à l'unanimité par le Conseil.

-Le samedi 10 janvier 2015 à 8h15 aura lieu une vente aux enchères de bois réservée aux habitants de la commune.

Elle sera constituée de 15 lots de chênes sur pied, 4 lots de frênes sur pied, 4 lots de platanes sur pied et 8 lots de bois divers.

5. Questions diverses.

-Monsieur le Maire propose aux élus de délibérer sur l'attribution d'une indemnité de budget et de conseil allouée au Comptable du Trésor Public.

Considérant que les conseils du Comptable du Trésor Public s'avèrent précieux afin de gérer au mieux les comptes de la collectivité et que le renouvellement du Conseil Municipal effectué en 2014 impose une nouvelle délibération en ce sens, la question est soumise au vote des conseillers.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

-Monsieur PLENACOSTE propose au Conseil de délibérer sur l'attribution lors d'une cérémonie en 2015 d'une médaille d'honneur communale à madame Anne-Marie SAINT-

MARTIN et à plusieurs agents municipaux pour leurs nombreuses années de services consacrées au rayonnement d'Andrest.

La proposition est approuvée à l'unanimité.

-Messieurs PLENACOSTE et LENDRES annoncent au Conseil l'accueil d'une stagiaire : madame Joëlle ROUSSEAU qui se familiarisera pendant deux semaines, en décembre, avec le métier d'ATSEM au sein du service scolaire de la commune.

La séance est levée à 23h10.